

A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En anglaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**Activités en anglais: **OUI** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **OUI**Domaine d'études principal : **Sciences de la santé publique**Organisé par: **Faculté de santé publique (FSP)**Sigle du programme: **MPHM2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
Conditions d'accès	5
Règles professionnelles particulières	6
Pédagogie	6
Evaluation au cours de la formation	6
Mobilité et internationalisation	6
Formations ultérieures accessibles	6
Gestion et contacts	6

MPHM2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme est organisé conjointement avec l'ULB (Université libre de Bruxelles) et l'UMons (Université de Mons) et se donne en langue anglaise.

La gestion administrative ainsi que les inscriptions par rapport à ce programme sont confiées à l'ULB (Université libre de Bruxelles).

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

Cathy VERVERIS

mphm.esp@ulb.be

Phone: +32 2 555 40 13

Votre profil

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

Votre futur job

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

Votre programme

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

Votre parcours

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

MPHM2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme se base sur une approche par compétences. Celles-ci incluent:

- des compétences de méthodologies de collecte et d'analyse de données en santé publique pointues. Les apprenants ressortent de ce type de formation avec une rigueur scientifique et la capacité d'utilisation effective de méthodes pour renforcer leurs pratiques;
- la pratique d'approches multidisciplinaires qui favorisent le développement d'expertises spécifiques dans différents domaines à l'échelle des institutions de santé publique nationales et internationales;
- le développement d'une vision "systémique" du fonctionnement de leur système de santé pour leur permettre de faire face à l'ensemble de problèmes (médicaux, sanitaires et gestionnaires) auxquels ils pourront être confrontés à leur retour sur le terrain;
- la vision d'une approche holistique de la santé et une large place laissée dans plusieurs enseignements aux problématiques des pays en transition et industrialisés.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Appliquer un corpus de savoirs méthodologiques pluridisciplinaires à l'analyse de différents enjeux de santé publique.
 - 1.1. Démontrer une compréhension de différentes méthodologies de la santé publique, de l'économie de la santé, des politiques et systèmes de santé, et des droits humains universels (fondements scientifiques, principaux concepts, stratégies d'application, etc.)
 - 1.2. Démontrer une compréhension des structures, de l'organisation de la santé publique, et des services de santé et de soins à l'échelle locale, nationale et internationale
 - 1.3. Concevoir des protocoles de recherche en fonction des objectifs visés et en respectant les codes de pratiques éthiques internationaux
 - 1.4. Collecter les informations à partir de sources fiables d'information, à travers les méthodes et les technologies appropriées, et dans le respect des codes de pratiques éthiques
 - 1.5. Analyser les données récoltées à travers les méthodes appropriées
 - 1.6. Évaluer la qualité et les limites des méthodes utilisées dans la récolte, la sauvegarde, l'analyse et la diffusion des données de recherche
 - 1.7. Interpréter l'information récoltée et les résultats des analyses en considérant le contexte (éthique, politique, scientifique, socio-culturel, économique...) et dans une vision systémique
 - 1.8. Restituer les résultats des études à travers des techniques de communication écrite et orale complémentaires et appropriées
 - 1.9. Présenter les tendances de l'état de santé des populations et leurs déterminants
 - 1.10. Formuler des recommandations pertinentes à partir des résultats de la recherche et en prenant en compte le contexte et les questions d'équité, de justice sociale, de redevabilité, le tout dans un esprit critique
2. Gérer des systèmes de santé et des structures de soins
 - 2.1. Utiliser des données scientifiques fiables et des méthodes adaptées, y compris participatives, pour planifier un projet, une intervention, une recherche, un programme, une politique de santé publique
 - 2.2. Elaborer un plan de mise en oeuvre d'un projet ou d'une intervention tenant compte des contraintes du contexte (politiques, sociales, économiques, légales, éthiques...)
 - 2.3. Mettre en oeuvre des projets et des interventions de manière adaptative, en gérant le risque et l'incertitude inhérents au contexte réel
 - 2.4. Évaluer les interventions, programmes et politiques (efficacité, équité, efficience, impact...) en utilisant les méthodes scientifiques adaptées
 - 2.5. Tenir compte de la diversité des populations, publics cibles et acteurs de santé dans la planification, la mise en oeuvre, la gestion, l'adaptation et l'évaluation des projets, interventions, programmes et politiques de santé publique
 - 2.6. Appliquer les stratégies et techniques de gestion des ressources humaines permettant de favoriser les collaborations, l'esprit d'équipe, le respect des diversités et la résolution des conflits
 - 2.7. Contribuer à l'élaboration d'un budget en mobilisant une approche opérationnelle réaliste, en utilisant les outils adéquats et en fonction des priorités et des ressources disponibles
3. Organiser son travail individuel, de groupe, et en collaboration avec des partenaires variés
 - 3.1. Planifier son travail afin d'obtenir les résultats attendus dans les délais prévus
 - 3.2. Adapter ses méthodes de travail en fonction des circonstances et des responsabilités
 - 3.3. Etablir des collaborations avec d'autres professionnels de santé publique ou issus de champs disciplinaires divers selon l'enjeu abordé, les méthodes utilisées et les résultats visés
 - 3.4. Collaborer au sein d'une équipe selon le partage des charges et les dynamiques de groupe
 - 3.5. Prendre en charge des responsabilités au sein d'une équipe en équilibre avec ses compétences
4. Faire évoluer son travail en fonction des changements scientifiques et contextuels et d'un plan de développement professionnel et personnel
 - 4.1. Adapter sa pratique en fonction du contexte (politique, culturel, social, économique, environnemental, organisationnel...), des échanges et de l'évolution des situations, des partenaires et des populations

- 4.2. Adopter des attitudes d'ouverture et de tolérance envers d'autres cultures, approches, méthodes et conceptions
- 4.3. Évaluer de manière critique, ses propres connaissances et pratiques en prenant en compte ses propres processus d'apprentissage et dans le but d'améliorer ses acquis et pratiques
- 4.4. Améliorer son développement professionnel en développant ses propres processus d'apprentissage

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de l'étudiant est constitué:

- d'un tronc commun de 50 crédits,
- de minimum 2 modules de 5 crédits à choisir parmi les 3 proposés.

MPHM2MC Programme

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MPHM2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. § 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Voir : <https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

Modalités d'inscription

Tous les candidats doivent introduire leur dossier d'admission auprès de l'ULB, selon les modalités pratiques fixées par l'établissement référent.

Madame Cathy Ververis, ULB-Campus Erasme CP591, Route de Lennik 808, BE 1070 Bruxelles.

Téléphone: 02 555 4013

E-mail: catherine.ververis@ulb.be

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

PÉDAGOGIE

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Ce Master de spécialisation est organisé conjointement par l'ULB - Université libre de Bruxelles (établissement référent), l'UCLouvain et l'UMONS - Université de Mons.

Les cours sont donnés en anglais.

Présence importante d'étudiants internationaux.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Information :

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

GESTION ET CONTACTS

Lien vers contacts ULB

<https://esp.ulb.be/fr/les-etudes/english-teaching>

Cathy VERVERIS

mphm.esp@ulb.be

Phone: +32 2 555 40 13

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FSP

Faculté de santé publique (FSP)

Secteur des sciences de la santé (SSS)

FSP

Clos Chapelle-aux-champs 30 - bte B1.30.02

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: +32 (0)2 764 34 39 - Fax: +32 (0)2 764 34 35

Mandat(s)

- Doyenne : Sophie Thunus

Commission(s) de programme

- Commission de programme du master complémentaire en médecine du travail ([MDTE](#))
- Commission programme master de spécialisation en méthodologie de la santé publique-Specialized master in public health methodology ([MPHM](#))
- Commission de programme du master en santé publique, finalité spécialisée ([MSPS](#))
- Commission de programme MS en santé publique, analyse et évaluation des politiques, programmes et systèmes de santé internationale ([SPIN](#))

Responsable académique du programme: katia.castetbon@ulb.be

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- Annie Robert
- Lahcen.ELHIKI@umons.ac.be

Jury

- Président du jury: katia.castetbon@ulb.be
- Annie Robert

Personne(s) de contact

- Responsable administrative ULB: catherine.ververis@ulb.be
- Gaëlle Tiberghien